

RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE

BCA'FTERWORK 5.0

1. Généralités

- 1.1. Le tournoi se déroule selon le RGC (Règlement Général des Compétitions) de la FFBaD.
- 1.2. Cette compétition est autorisée sous le numéro **2601474**.
- 1.3. Le juge-arbitre de ce tournoi est **M. AUDIFFRED Romain** et la GEO principale est **Mme BOITELLE Sarah**. Conformément aux dispositions du RGC, ses décisions sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ces présents règlements.
- 1.4. La compétition se déroulera dans le **gymnase la croix des sarrasins 2, le mardi 10 novembre 2026 à partir de 19h (début des matchs)**.
- 1.5. Les joueurs inscrits s'engagent à respecter le présent règlement, le RGC ainsi que les codes de bonne conduite des joueurs et des conseillers et des entraîneurs et éducateurs. Ces documents seront affichés dans le gymnase tout au long de la compétition.

2. Inscriptions

- 2.1. Ce tournoi est ouvert aux joueurs licenciés FFBaD pour la saison 2026-2027 et ne faisant pas l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels.
- 2.2. Les inscriptions seront ouvertes à partir du 4 septembre 2026 à 00h01 et seront fermées le 02 novembre 2026 à 23h59.
- 2.3. Les inscriptions se font exclusivement sur BadNet. Le montant des droits d'engagement est de 5 euros par joueur (tarif comprenant 2€ de taxe fédérale).

3. Déroulement

- 3.1. Ce tournoi se jouera uniquement en mixte et n'est ouvert qu'aux joueurs et joueuses des catégories « Seniors », « Vétérans » ainsi qu'aux jeunes à partir de la catégorie d'âge « Minime » (cf ; chapitre 3.1.3 du RGC) licencié(e)s au sein d'un club appartenant à la ligue Bourgogne Franche-Comté. Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs. (Ch 2.15 Mineurs du RGC)
- 3.2. Ce tournoi est ouvert aux joueurs classés R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC.
- 3.3. Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être de plus de **1000 points supérieurs** à celui du moins bien classé (règle du +1000).

Cas particulier : si le joueur le moins bien classé du tableau a plus de 1800 points, cette règle ne s'applique pas.

3.4. La côte retenue pour un joueur est celui de mixte à la date du **Jeudi 5 novembre 2026**.

3.5. Le tournoi est limité à 72 participant(e)s. Au-delà de cette limite, le comité d'organisation se réserve le droit de placer certaines paires en liste d'attente selon les séries et par ordre d'inscription.

3.6. En cas d'annulation du tournoi au plus tard le **jeudi 5 novembre 2026**, les inscriptions perçues seront remboursées en intégralité. En cas de désistement à partir du **vendredi 6 novembre 2026**, elles ne le seront que sur présentation d'un certificat médical.

4. Organisation

4.1. Les paires seront réparties en 6 séries de 6 paires établies en fonction de leur côte au **jeudi 5 novembre 2026**. Toutefois, le comité d'organisation se réserve le droit de déroger à cette règle en cas d'écarts de côte trop importants au sein d'une même série ou s'il venait à y avoir moins de 72 inscrit(e)s.

4.2. L'organisation privilégiée au sein d'une série est la poule unique de 6. Toutefois, si la série comptait un nombre de paires différents de 6, une autre organisation serait retenue mais toujours sous le format de poule unique. Afin de faire bénéficier chaque joueur d'un minimum de temps de jeu, le comité d'organisation s'interdit de constituer des poules uniques de 3 paires.

4.3. Tout(e) joueur(euse) forfait après le tirage au sort du **jeudi 5 novembre 2026** devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone ou par mail et le justifier (certificat de travail, médical...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à clot@lbfcbad.fr, sous peine d'avoir 2 mois de suspension de toute compétition.

4.4. En cas de forfait d'un(e) participant(e), un(e) joueur(euse) peut être remplacé(e) par un(e) joueur(euse) inscrit(e) et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En cas de forfait de l'ensemble de la paire, la paire n°1 de la liste d'attente sera intégrée dans la série.

5. Déroulement

5.1. Les premiers joueurs sont convoqués 30 minutes avant l'heure présumée de leur premier match (18h30), les suivants sont convoqués 45min avant leur premier match.

5.2. Chaque joueur doit se faire enregistrer à la table de marque dès son arrivée dans le gymnase.

5.3. Les volants sont à la charge des participants avec partage égal entre les deux opposants. Le volant officiel est le **TRINISPORT 3** en vente dans la salle.

5.4. Les matchs se joueront en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au JA qui, si possible, désigne un arbitre ou une personne faisant office.

5.5. Les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 15 points.

5.6. À leur appel, les joueurs doivent se présenter sur le terrain avec un nombre de volants suffisant et avec tous les accessoires nécessaires au déroulement de son match.

5.7. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, prise de contact avec le terrain et test des volants compris.

5.8. Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match pourra être déclaré forfait par le juge arbitre.

5.9. Les conseillers (au nombre de 2 maximum par demi-terrain) devront être installés sur les chaises prévues à cet effet.

5.10. Les volants touchant la structure du gymnase seront déclarés let une fois au service et faux en jeu. Les filins seront déclarés let tout le temps. Les paniers de basket seront déclarés let une fois au service et faux en jeu.

5.11. Tout(e) joueur(euse) désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler à la table de marque.

5.12. Le temps de repos minimum entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés. Le Juge Arbitre pourra accorder un temps de repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable. Le temps de repos débute dès la fin du match précédant et se termine au début du match suivant.

6. Divers

6.1. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au Juge-Arbitre avant son premier match en fournissant les justificatifs.

6.2. Sauf indication contraire, toute personne inscrite accepte de céder à l'organisation ses droits à l'image pour les prises de vue réalisées durant le tournoi.

6.3. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.